

TUNIS, le 24 Décembre 1959

Circulaire N° 64 / BNOTE CIRCULAIRES

Le Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale
à
MM. le Président-Directeur de l'Institut des
Hautes Etudes

à TUNIS

Le Président de l'Institut National d'Archéologie

à TUNIS

Les Proviseurs et Directeurs des Lycées et
Collèges

Les Directeurs des Internats Primaires et des
Etablissements de l'Enseignement Technique

Par lettre N° 3090 K du 14 décembre 1959, M. le Secrétaire d'Etat à l'Industrie et aux Transports signale que les primes d'Assurances des véhicules automobiles, échues en 1959/60 n'ont pas été ordonnancées par votre Etablissement au profit de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances.

Votre Etablissement se trouve donc être redevable à ce jour des primes afférentes à l'exercice 1959/1960 calculées sur la base de :

- Véhicule	: 19 ^D , 500
- Taxe 6 %	: I, 170
- Majoration 10% pour la D.N.	: 0, 117
- Fonds de garantie 2 %	: 0, 390

pour chacun des véhicules en votre possession.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir faire effectuer dans les meilleurs délais le règlement de ces primes.

Je vous prie en outre de bien vouloir m'aviser de ce versement dès qu'il aura été effectué par virement au compte de la Société Tunisienne de Banque - Tunis-Compte N° 006.772 Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances.

Le Secrétaire d'Etat à l'Education
Nationale

M. MESSADI

Pour ampliation
le Chef de Cabinet


T. PRIKI

ANNEXE

Tableau des établissements classés
par régions

Régions	Etablissements	Présidents régionaux de groupes d'études pédagogiques
I.-Région de TUNIS 1	(:CM HAMMAM LIF (:CM DUBOSVILLE (:CM Bab-el-Allouj TUNIS (:CM du Livre TUNIS	Mr. LENGREMAND
II.-Région de TUNIS 2	(:CM NOUVELLE ARIANA (:CM LA GOULETTE (:CM Ameublement TUNIS (:CEPS GABMARTH (:CM SMINDJA	Mr. GOUTTA
III.-Région de TUNIS 3	(:CM Bab-Djedid TUNIS (:CFP rue du Riche TUNIS (:CFP rue El Mechnaka TUNIS (:CFP rue du Pacha TUNIS	Mme MESSADI
IV.-Région de TUNIS 4	(:CM HAMMAM LIF (:CM rue En Neffefta TUNIS (:CFP LA MARSA (:CFP rue Zérouane TUNIS (:CFP ZAGHOUAN	Mme HOFFERER
V.-Région de SOUSSE	(:CM annexé au C.T. de SOUSSE (:CM MONASTIR (:CM DJEMMAL (:CM MOKNINE et CFPF (:CM MSAKEN (:CM SOUSSE, Bd du Soudan (:CM KAIROUAN (:CFPF KAIROUAN	Mr. FREBOURG assisté de Mme EULRY
VI.-Région de SFAX	(:CM annexé au C.T. de SFAX (:CM MAHDIA (:CM SFAX, route de Mahdia (:CEPS BELLEVUE SFAX (:CM SFAX marché aux olives (:CFPF MAHARES	Mme BEDE assistée de Mr. FOURATI
VII.-Région de GABES	(:CM AIN ZERIG Gabès (:CM ZARZIS (:C.Cre HOUMT SOUK (E.M.) (:CFP KEBILI (:CFPF GABES (:CFPF HOUMT SOUK (:CFPF ZARZIS	Mr. JABEUR

